

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU LUNDI 18 MAI 2026

**DELIBERATION** : N°2026/13  
**DIRECTRICE** : Sophie TROUART  
**AFFAIRE SUIVIE PAR** : Mohamed ZOBIRI

DELIBERATION N°2026/13

Désignation des représentants du CCAS au Syndicat Mixte Ouvert pour la restauration collective « CUISINE D'ICI »

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du CCAS n°2025/01 du 11 mars 2025, portant création d'un syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI » pour la restauration collective,

VU les statuts du syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI »,

VU le renouvellement général du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26-28 du 3 avril 2026, fixant le nombre de représentant du Conseil d'Administration du CCAS,

VU la délibération n°26-29 du 3 avril 2026, désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

VU l'arrêté n°26-308 du 12 mai 2026, portant nomination des membres associatifs appelés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS,

**CONSIDERANT** l'initiative des communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, La Norville, Cheptainville, Villiers-sur-Orge, Avrainville et Longpont-sur-Orge, ainsi que du centre communal d'action sociale (CCAS) de Sainte-Geneviève-des-Bois de créer un syndicat mixte ouvert destiné à assurer le service public de la restauration collective,

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'article 6.1 des projets de statuts, la commune doit désigner quatre membres titulaires et quatre membres suppléants au Comité Syndical,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DESIGNE** pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI » Mme Sarah BENHAMMOU

**DESIGNE** pour siéger, en tant que suppléant, au Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI » M. Brahim OUAREM

**DIT QUE** les fonctions de délégué titulaire ou suppléant de la commune au Comité Syndical sont exercées à titre bénévole.

**AUTORISE** le Président ou son adjoint délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1 (Mme ROLLY)

Pour extrait conforme,

**Le Président du Centre Communal d'Action Sociale**

**M. Frédéric PETITTA**

